



Ottawa, Canada

Volume 6, N° 49
(Hebdomadaire)

le 6 décembre 1978

Le nouvel accord relatif à la qualité de l'eau des Grands lacs a été le point saillant de la visite du secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance	1
L'Aga Khân en visite de trois semaines au Canada	3
Une politique humanitaire et réaliste à l'égard des réfugiés	4
Convention fiscale canado-roumaine	5
Arrivée de réfugiés vietnamiens	5
Premier vol du Challenger	5
Accroissement de la participation des autochtones dans la Fonction publique	5
N'en rapportez pas!	6
Des quais de vieux pneus	6
Nouveaux prêts de la SEE	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8
Participation du Canada au 48e Congrès de l'ASTA	8

Le nouvel accord relatif à la qualité de l'eau des Grands lacs a été le point saillant de la visite du secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et le secrétaire d'État des États-Unis, M. Cyrus Vance, ont signé, le 22 novembre, un nouvel accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau des Grands lacs.

M. Vance effectuait une visite officielle de 24 h à Ottawa.

Le nouvel accord canado-américain, qui est une version révisée de celui de 1972, réaffirme la volonté des deux pays de rétablir et d'améliorer la qualité de l'eau des Grands lacs.

La veille, M. Vance avait été accueilli à l'aéroport international d'Ottawa par M. Jamieson, puis avait rendu visite au gouverneur général, M. Jules Léger, avant de participer à un dîner donné en son honneur par M. Jamieson au ministère des Affaires extérieures.

Dans un toast porté au cours de cette soirée, M. Jamieson a souligné que les deux pays poursuivaient sensiblement les mêmes objectifs dans leurs relations inter-

nationales, ajoutant: "Il existe toutefois une différence essentielle: en effet, les États-Unis sont une superpuissance alors que le Canada a beaucoup moins de moyens d'influencer et de façonner la réalité. Toutefois, certains événements ont montré que le Canada peut aussi jouer un rôle utile et efficace".

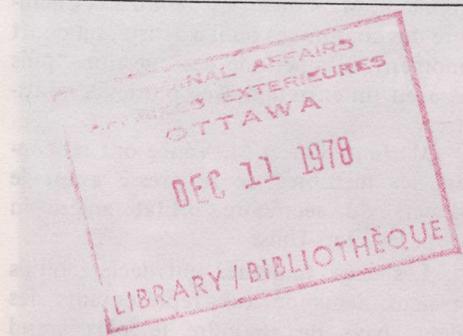
Des relations à leur meilleur

Au sujet des questions bilatérales, M. Jamieson a dit que "jamais dans leur histoire, nos deux pays n'ont rencontré des problèmes aussi difficiles et aussi complexes que ceux d'aujourd'hui; toutefois, nos relations ont rarement été meilleures qu'elles ne le sont présentement". Même s'il subsiste des tensions et si certaines questions importantes sont toujours en litige, a continué le ministre, "on ne remarque ni amertume ni esprit de confrontation. On décèle plutôt une volonté commune et ferme de consultation et de coopération".



Le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance (à gauche), et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, se serrent la main après la signature de l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau des Grands lacs.

Bryce Flynn, The Citizen



C'était ce jour...

Il y a onze ans aujourd'hui, avait lieu à Montréal l'inauguration officielle de ce qui semble être le plus grand réseau du monde de passages souterrains pour piétons. Des couloirs, d'une longueur totale de 4,8 km, desservent dix immeubles commerciaux, 240 magasins, 4 000 places de stationnement, 2 200 chambres d'hôtel, 36 restaurants et quatre salles de cinéma.

Six années d'expérience ont été très utiles au nouvel accord sur la qualité de l'eau

Depuis la signature en 1972, par le Canada et les États-Unis, de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands lacs, les deux pays ont consacré beaucoup d'efforts et de ressources pour redonner à ces eaux leur qualité et pour l'améliorer, ce dont ont profité les utilisateurs en général.

Bien qu'il reste beaucoup à faire, la Commission mixte internationale conclut dans son cinquième rapport sur ce sujet que la détérioration des lacs était en bonne partie enrayée et que l'élaboration de programmes coordonnés de recherche, de surveillance et d'assainissement était l'une des grandes réalisations des deux gouvernements.

L'accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau, aboutissement de six années d'expérience, contient les grandes révisions ou améliorations suivantes:

- dispositions visant à empêcher dans une bonne mesure que les substances toxiques ne soient rejetées dans les Grands lacs, et à établir des systèmes d'alerte qui, le cas échéant, permettront de repérer les rejets;
- établissement des dates auxquelles les programmes antipollution municipaux (31 décembre 1982) et industriels (31 décembre 1983) devront être appliqués;
- amélioration des critères de contrôle et de surveillance permettant d'évaluer l'efficacité des programmes d'assainissement;
- dispositions concernant la lutte contre la pollution causée par les activités liées à l'utilisation des terres et concernant l'examen du problème des polluants atmosphériques;
- définition de nouveaux apports provisoires en phosphore avec possibilité d'une révision tous les 18 mois et de nouvelles stratégies pour contrôler les niveaux de phosphore, le cas échéant;
- dispositions concernant un inventaire public annuel des rejets et des exigences en matière de lutte contre la pollution.

Selon les objectifs généraux adoptés, les eaux devraient notamment être:

- exemptes de rejets d'égout, d'hydrocarbures et d'autres débris;
- exemptes de matières produisant des couleurs, des odeurs, un goût ou d'autres altérations à un degré nuisant à l'utilisation de l'eau;
- exemptes de matières produisant des conditions toxiques, ou d'éléments nutritifs en quantités propices à la croissance d'algues, lesquelles entravent l'utilisation de l'eau des lacs.

La longue liste d'objectifs spécifiques (Annexe 1 de l'Accord) prévoit que les niveaux spécifiques des concentrations de substances chimiques et physiques rémanentes ou non rémanentes ne doivent pas menacer les biens ou la santé. Fondés sur les travaux de spécialistes des deux pays regroupés au sein du Conseil de la qualité de l'eau des Grands lacs de la Commission mixte internationale, les objectifs spécifiques de l'Accord de 1978 englobent plus de choses et sont plus restrictifs que ceux contenus dans l'Accord de 1972.

L'Accord prévoit un certain nombre de programmes nécessaires pour réaliser les objectifs généraux et spécifiques, notamment:

- l'adoption de mesures visant à limiter le déversement de pesticides dans le bassin des Grands lacs et la pollution causée par l'élevage, ainsi que par le transport, et visant à éliminer les déchets liquides et solides;
- l'établissement de mesures visant à limiter la pollution causée par la navigation, à cause notamment des rejets d'hydrocarbures et de déchets par les bateaux;
- le maintien d'un plan commun d'urgence en cas de pollution des lacs;
- des mesures de lutte contre la pollution causée par les activités de dragage et d'élimination des déblais de dragage pollués;
- une protection supplémentaire contre les substances polluantes dangereuses et les produits chimiques toxiques;
- l'adoption de mesures de contrôle des apports de phosphore et d'autres éléments nutritifs pour empêcher une croissance nuisible des algues;
- un programme visant à mieux comprendre l'influence sur les lacs des polluants atmosphériques;
- la mise en oeuvre d'un programme coordonné de surveillance et de contrôle pour déterminer jusqu'à quel point sont atteints les objectifs généraux et spécifiques.

Hommage au Canada

Prenant la parole à son tour, M. Vance a rendu hommage au rôle du Canada dans le maintien de la paix. "De tous les pays, c'est le Canada qui a fait le plus pour le maintien de la paix dans le monde", a déclaré M. Vance, qui a parlé aussi du rôle joué par son pays au sein de l'OTAN et dans la défense de l'Amérique du Nord. M. Vance a continué en disant: "Non seulement une longue histoire de bon voisinage a fait que nous sommes l'un pour l'autre le plus important partenaire commercial et que nous avons les plus grands mouvements de personnes d'un côté à l'autre de la frontière, mais nous tirons de la même source les bases qui font de nos deux pays des sociétés ouvertes et humanitaires. Les expériences et les réalisations de l'un sont pour l'autre source d'inspiration."

L'ordre du jour des discussions, qui ont eu lieu le lendemain entre les délégations américaine et canadienne, comprenait des questions internationales et bilatérales, entre autres: les réalisations économiques des deux pays, l'accord sur la qualité de l'eau, l'élargissement des frontières maritimes et la gestion des ressources halieutiques et minérales. Les délégations ont également fait un tour d'horizon des progrès et problèmes relatifs à la construction d'un gazoduc qui ira de l'Alaska aux États-Unis en traversant le territoire canadien. Les discussions se sont aussi élargies pour englober d'autres formes de coopération dans le domaine de l'énergie.

Après avoir déjeuné avec le premier ministre, M. Vance s'est rendu à la Chambre des communes où il a assisté, un court moment, à la période des questions, puis il a eu un entretien avec plusieurs ministres.

M. Jamieson et M. Vance ont rencontré les membres de la presse avant le départ du secrétaire d'État américain pour les États-Unis.

Les deux ministres ont déclaré qu'ils avaient demandé aux représentants des deux pays de résoudre le plus grand nombre de problèmes relatifs à l'élargissement des limites maritimes et à la gestion des ressources halieutiques. Ces problèmes ont surgi l'an dernier quand le Canada et les États-Unis ont étendu à 200 milles au large des côtes leur juridiction en matière de pêche.

Tout différend devrait être réglé "afin qu'une entente intervienne au niveau ministériel d'ici la fin de l'année".

Bryce Flynn, *The Citizen*

Le programme chargé de M. Vance à Ottawa comprenait une visite au parlement. On le voit ici en train de signer le livre d'or sous le regard attentif du président du Sénat, Mme Renaude Lapointe.

A propos des négociations

Le Canada et les États-Unis ont étendu, respectivement le 1er janvier et le 1er mars 1977, leur juridiction en matière de pêche à 200 milles au large de leurs côtes. Ces décisions ont ranimé et étendu le débat entourant la délimitation de quatre frontières maritimes communes: le golfe

du Maine/le Banc de Georges dans l'Atlantique; au large du détroit de Juan de Fuca; à l'entrée de Dixon dans le Pacifique; et dans la mer de Beaufort dans l'Arctique.

Le 1er août 1977, les deux gouvernements ont nommé des négociateurs spéciaux chargés de recommander une solution à ces questions. Les deux négociateurs ont fait rapport à leurs gouvernements à la fin de la première étape des négociations (octobre 1977), recommandant des principes en vue d'un accord global sur les pêches et des arrangements pour le partage des hydrocarbures. Ces principes comprennent l'établissement d'une Commission mixte des pêches chargée de la gestion coopérative de certains stocks et de la création, dans les régions limitrophes, de zones à accès partagé pour l'exploitation des hydrocarbures.

Le 12 avril 1978, le Canada et les États-Unis ont conclu, sous réserve de ratification, un Accord de pêche réciproque portant sur les pêches de la côte de l'Atlantique et de celle du Pacifique. Cet accord arrive à terme à la fin de l'année. Les deux gouvernements ont convenu de l'appliquer de façon provisoire jusqu'à son entrée en vigueur officielle. Le 2 juin 1978, le Canada a suspendu cette application provisoire, alléguant notamment que les États-Unis, en vertu de leurs lois existantes, ne semblaient pas pouvoir

appliquer pleinement tous les termes et les dispositions de l'Accord, ceci au préjudice des intérêts canadiens de pêche. Le Canada, cependant, a clairement indiqué que les pêches réciproques pouvaient être reprises dès la réalisation de progrès suffisants en ce qui concerne les éléments à long terme d'un accord maritime global.

Le 15 septembre 1978, après avoir étudié avec soin la décision du Tribunal d'arbitrage sur la délimitation du plateau continental entre la France et la Grande-Bretagne du 30 juin 1977 (qui est le plus récent énoncé du droit international à ce sujet), le Canada a publié une revendication révisée en ce qui concerne la région du golfe du Maine/Banc de George, comprenant une "ligne d'équidistance équitable".

La délimitation des frontières maritimes contestées influera sensiblement sur la gestion et la conservation d'importantes ressources halieutiques ainsi que sur l'exploration et l'exploitation éventuelles d'hydrocarbures dans certaines des régions limitrophes. Des discussions se poursuivent également en ce qui concerne la coopération et la collaboration en matière de pêche ainsi que l'établissement d'une ou de plusieurs zones à accès partagé pour l'exploitation d'hydrocarbures; ces discussions se tiennent parallèlement aux négociations portant sur la délimitation des frontières.

L'Aga Khân en visite de trois semaines au Canada



The Citizen

A son arrivée à l'aéroport international d'Ottawa, l'Aga Khân (au premier plan) est accueilli par M. R. Noyes Roberts, chef adjoint du protocole au ministère des Affaires extérieures.

Peu de temps après, l'Aga Khân, accompagné de M. Noyes Roberts, s'est rendu au lac Harrington, résidence d'été du premier ministre, M. Pierre Trudeau, où il effectua un bref séjour.

Après s'être entretenu avec les représentants du gouvernement au cours d'un déjeuner offert en son honneur par le premier ministre, l'Aga Khân a commencé une tournée de trois semaines dans les principales villes canadiennes, tournée au cours de laquelle il rencontrera "ses fidèles" émigrés au Canada.

L'Aga Khân est le chef religieux de la secte des Ismaéliens de l'Inde et du Pakistan créée en 1880. L'Aga Khân III, mort en 1957, avait fondé la Ligue pan-musulmane de l'Inde en 1906. Son petit-fils Karim lui succéda avec le titre d'Aga Khân IV.

Une politique humanitaire et réaliste à l'égard des réfugiés

“Nombreux sont ceux qui n’ont absolument aucune idée des progrès que nous avons faits pour établir une politique humanitaire, réaliste et tout à fait pratique à l’égard des réfugiés, admet M. J. Cal Best, directeur exécutif du Groupe de la politique de l’immigration et de la démographie.

“Le Canada s’est toujours occupé sans tarder des problèmes des réfugiés, même lorsque ces derniers ne constituaient pas une catégorie expressément prévue dans notre législation en matière d’immigration. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous avons accueilli plus de 350 000 réfugiés, et notre législation actuelle reconnaît maintenant le statut particulier de ces personnes.”

Avant l’adoption de la nouvelle Loi, on avait presque toujours recours aux mesures administratives existantes pour s’occuper des mouvements de réfugiés au Canada, et, même si ces dernières étaient en général assez efficaces, la plupart des responsables de l’immigration se rendaient compte que cette formule laissait beaucoup à désirer. Comme la Loi alors en vigueur ne faisait aucune mention des réfugiés, les fonctionnaires canadiens devaient appliquer aux réfugiés les critères habituels de sélection des immigrants et exercer les pouvoirs discrétionnaires dont ils étaient investis aux termes du Règlement sur l’immigration.



Jeune réfugiée Vietnamiennne.



Ces jeunes enfants thibétains à l’air pensif habitent maintenant à Linds (Ontario).

L’admission au Canada d’au moins 75 p.c. de tous les réfugiés entre 1967 et 1977 a été approuvée grâce à ces pouvoirs discrétionnaires.

Les réfugiés à l’extérieur du Canada

“Nous avons une formule tout à fait nouvelle, de poursuivre M. Best. En vertu de notre nouvelle Loi sur l’immigration, les réfugiés rentrent, pour la première fois, dans une catégorie distincte de personnes admissibles. Ils ne sont plus sélectionnés selon les exigences établies pour les immigrants habituels.”

La sélection des réfugiés à l’étranger prévoit maintenant deux étapes distinctes. Tout d’abord, l’admissibilité du requérant est établie d’après la définition que donne la Convention des Nations Unies du terme réfugié et, ensuite, par les agents de l’Immigration qui se trouvent à l’étranger. Ces derniers doivent juger si l’intéressé est en mesure de s’établir avec succès au Canada.

Même dans les cas où la définition précitée ne s’applique pas, la nouvelle Loi permet de désigner des groupes de personnes déplacées et persécutées et d’établir des règlements régissant leur admission.

La formule de parrainage

La formule de parrainage des réfugiés visant à répondre à leurs besoins à court terme en matière d’établissement, figure parmi les innovations très importantes de la Loi sur l’immigration de 1978. Grâce à cette formule, des groupes de cinq personnes ou plus, de même que des organismes locaux, peuvent faciliter l’admission, à titre particulier, de réfugiés en s’enga-

geant à les aider à s’établir.

“Nos activités à l’étranger liées à notre politique relative aux réfugiés supposent une certaine sélection, d’ajouter M. Best. Il est certain que ce ne sont pas tous les réfugiés qui profiteront de leur établissement au Canada.”

Personnes revendiquant le statut de réfugié au Canada

Bien que la plupart des personnes sollicitent à l’extérieur du Canada leur admission à titre de réfugié, certains visiteurs revendiquent au Canada, pour diverses raisons, le statut de réfugié.

On s’occupe maintenant de leur cas grâce à une formule officielle incorporée dans la Loi qui non seulement veille à ce que ces personnes aient toutes les possibilités d’exposer les raisons de leur crainte d’être persécutées dans leur pays d’origine ou de résidence permanente, mais qui aussi garantit l’examen approfondi de leur revendication.

M. Best explique: “Pour ce qui est de l’octroi du statut de réfugié, il importe de savoir si la revendication est conforme à la définition de la Convention. Dans son expression la plus simple, la Convention reconnaît qu’une personne est un réfugié si elle a de bonnes raisons de s’attendre à être persécutée ou si elle l’a déjà été.

“Nombre de demandeurs sont reconnus comme n’étant pas des réfugiés parce que, même s’ils viennent de pays dont le régime est répressif, ils n’ont jamais été persécutés et ne sont pas susceptibles de l’être même s’ils y retournent.

“Par ailleurs, l’expérience montre clai-

(suite à la page 8)

Convention fiscale canado-roumaine

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et l'ambassadeur de la République socialiste de Roumanie, M. Barbu Popescu, ont signé, le 20 novembre, à Ottawa, une Convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Le premier vice-premier ministre de la République socialiste de Roumanie, M. Gheorghe Oprea, assistait également à la cérémonie.

La Convention, qui entrera en vigueur dès l'échange des instruments de ratification, stipule qu'un taux général de retenue fiscale de 15 p.c. s'appliquera aux dividendes, aux bénéfices de succursales, aux intérêts et aux redevances. La Convention prévoit également un nombre limité d'exceptions dans le cas des intérêts et des redevances.

Signalons que cette Convention s'inspire du modèle de Convention de double imposition préparé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Arrivée de réfugiés vietnamiens

Les 159 premiers réfugiés sino-vietnamiens sont arrivés à Montréal dans la nuit de samedi à dimanche (25-26 novembre), à bord d'un appareil des Forces armées canadiennes.

Douze heures après leur arrivée au Canada, ils semblaient reposés de la fatigue du voyage de 30 heures qui les a conduits dans leur pays d'adoption, à partir de Kualu Lumpur, en passant par le Japon et l'Alaska.

Les 159 réfugiés ont débarqué du *Boeing 707* des Forces armées par une température de -10°. Des militaires leur ont immédiatement distribué des couvertures, après quoi ils ont tout de suite été conduits à Longue-Pointe où les attendaient des représentants du ministère fédéral de l'Immigration, et un bon repas.

De ce premier contingent, 59 personnes resteront au Québec. Les autres seront réparties en divers points du Canada.

D'après un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, les réfugiés du premier groupe (trois autres avions sont attendus) représentent 41 familles. Quatre-vingt-dix p.c. sont d'origine chinoise. Le doyen a 74 ans, le plus jeune est un bébé né à bord du *Hai Hong*.

Premier vol du Challenger

Le *Challenger*, en qui certains voient le plus moderne des moyens de transport pour hommes d'affaires, a effectué le 8 novembre son premier vol, entre l'aéroport de Cartierville (Québec) et les installations de Canadair à Montréal.

Ce premier vol a duré une cinquantaine de minutes. L'avion a atteint une altitude de 2 900 m.

Après ce vol inaugural, le chef pilote d'essai, M. Douglas Adkins, a déclaré: "C'est le meilleur appareil construit par Canadair."

Pour sa part M. Frederick Kearns, président de Canadair, a affirmé: "Nous n'avons mis que deux ans pour fabriquer le premier *Challenger*. Il s'agit là d'un tour de force dont nos services d'ingénierie et nos ouvriers peuvent être fiers. Ils méritent nos félicitations pour avoir dessiné, fabriqué et mis en vol un avion révolutionnaire sur le plan technologique en aussi peu de temps".

Le *Challenger* qui tire profit des nouvelles techniques de design des ailes et de nouveaux alliages ultra-légers, est propulsé par deux turboréacteurs double flux à taux de dilution élevé Lycoming ALF 502L. Il a une portée de 7 400 km à



L'intérieur confortable du Challenger est conçu pour l'homme d'affaires qui travaille en voyage.

une vitesse de croisière de 850 km/h et peut voler à 15 000 m d'altitude.

Huit pays ont acheté 108 appareils dont la date de livraison est fixée à 1982. Les États-Unis en ont commandé 63, l'Arabie saoudite, 32, le Canada, 5, l'Europe, 5, l'Amérique du Sud, 2, et Panama, 1. Notons enfin, que le *Challenger* se vend \$7 millions en devises américaines.

Accroissement de la participation des autochtones dans la Fonction publique

Le président du Conseil du Trésor, M. Robert Andras, a rendu publics, le 15 novembre, les détails de la politique du gouvernement fédéral visant à accroître la participation des Indiens, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuit à tous les niveaux et au sein de tous les groupes de la Fonction publique du Canada.

Cette politique a été mise au point par le secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, huit ministères du gouvernement, la Fraternité nationale des Indiens, le Conseil des autochtones du Canada et l'*Inuit Tapirisat of Canada*, qui ont travaillé en collaboration.

La politique est conçue de manière à assurer aux autochtones l'égalité d'accès à l'emploi dans la Fonction publique, et de sensibiliser cette dernière aux besoins de formation et de perfectionnement professionnels des autochtones. De plus, la politique vise à intéresser les autochtones à la conception, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes qui leur

sont, en grande partie, destinés.

Les ministères et organismes qui desservent la population autochtone ou offrent des programmes dans des endroits où la population est formée, en bonne partie, d'Indiens, de Métis, d'Indiens non inscrits ou d'Inuit examineront tous leurs postes ayant quelque répercussion sur ces groupes afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la clientèle. Entrent dans cette catégorie tous les postes axés, soit sur la participation active à la politique ou aux processus décisionnels qui touchent particulièrement la population autochtone, soit sur la conception, l'élaboration, la mise au point, l'application et l'évaluation des programmes visant essentiellement la population autochtone.

"Malgré la décision du gouvernement de restreindre ses dépenses, a déclaré M. Andras, l'égalité d'accès à l'emploi et au perfectionnement professionnel au sein de la Fonction publique pour tous les Canadiens reste une priorité, qu'il s'agisse des handicapés ou des autochtones."

N'en rapportez pas!

L'affiche d'Agriculture Canada montrant une chenille en train de ronger une feuille d'érable illustre bien le message qu'elle véhicule.

Placée bien en vue dans les aéroports canadiens, cette affiche est le fer de lance d'une campagne menée par la division de la Quarantaine des plantes et par la direction des Services vétérinaires d'Agriculture Canada.

Le message s'adresse aux voyageurs qui sont susceptibles de ramener dans leurs bagages des insectes parasites ou des agents pathogènes de maladies des plantes et des animaux. A cause de ces visiteurs indésirables, les exploitations agricoles et les forêts canadiennes ont subi, dans le passé, des pertes de plusieurs millions de dollars.

Le châtaignier d'Amérique par exemple, arbre ayant déjà revêtu une importance économique pour son bois et ses fruits comestibles, ne se trouve plus au Canada à cause d'une souche de brûlure introduite par des plants de pépinière en 1904.

En 1952, une épidémie de fièvre aphteuse a décimé les troupeaux du Canada à cause d'une saucisse introduite au pays par un ouvrier agricole. Des milliers de bovins, porcs et moutons ont dû être abattus avant que l'on ne parvienne à enrayer la maladie, et il en a coûté des millions de dollars.

Le scolyte de l'orme, à l'origine de la maladie hollandaise de l'orme, ainsi que l'organisme responsable de la maladie de la petite cerise, introduit d'Orient sur des cerisiers d'ornement et qui a ruiné les producteurs de cerises de la vallée de Kootenay (Colombie-Britannique), compte parmi ces indésirables.

L'accroissement de la clientèle des compagnies aériennes a accentué le risque de l'introduction de parasites et de maladies. Pour cette raison, la plupart des pays ont imposé des mesures de contrôle sévères à l'égard des importations de produits animaux et végétaux.

Agriculture Canada a pour tâche d'empêcher l'introduction de maladies et de parasites étrangers constituant une menace pour les productions animale et végétale du Canada. Il offre à tous les aéroports internationaux du Canada des services d'inspecteurs pour examiner les matières animales et végétales introduites au Canada et où pourraient se réfugier ces



petits passagers clandestins.

Le voyageur averti peut accélérer son passage aux douanes, à son retour au Canada, en s'enquérant au préalable des restrictions concernant les importations.

Le Canada contrôle soigneusement l'entrée de plantes, de semences, de bulbillés, de sol, de fruits, de légumes, du foin, de la paille, des viandes non stérilisées, des animaux ainsi que des animaux familiers, des oiseaux et des reptiles.

En 1976, environ 1 600 parasites ont été interceptés aux douanes canadiennes. Ces parasites provenaient d'environ 50 pays et bon nombre se trouvaient dans les bagages des voyageurs. Parmi eux figurent le limaçon géant d'Afrique et le virus de l'enroulement de la vigne, originaire d'Italie.

Certains produits végétaux ou d'animaux inoffensifs pour l'agriculture ou les forêts canadiennes, peuvent être importés. Il s'agit entre autres des cuirs ou des peaux tannées, des coquilles de mer, des fleurs séchées et des agrumes. Toutes les plantes sur lesquelles se trouve de la terre sont interdites.

Beaucoup d'autres articles étrangers peuvent être ramenés au Canada à condition qu'ils soient accompagnés d'un certificat du pays d'origine attestant qu'ils ne sont pas contaminés.

Quiconque désire importer des matières animales ou végétales devrait consulter le feuillet intitulé *N'en rapportez pas!* disponible dans les aéroports.

Des quais de vieux pneus

Un homme d'affaires de Québec, M. Jacques Beudet, a trouvé un moyen de recycler les vieux pneus: ils les utilise pour construire des quais.

Après avoir injecté du polystyrène dans de vieux pneus, il recouvre les deux ouvertures avec des cercles de bois traité spécialement pour résister à l'eau.

Le flotteur pèse alors 10,35 kg environ. Sa capacité de flottaison varie de 78,75 kg à 81 kg en eau douce, et de 87,75 kg à 94,50 kg en eau salée.

Les pneus sont ensuite incorporés à une structure de bois pour former un quai flottant. Employés comme des modules, les pneus ainsi transformés peuvent servir de brise-lames, de barrières de plage, de bouées d'ancrage et de signalisation.

Les quais, fabriqués à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) seront vendus à compter de 1979.

Selon M. Beudet, les pneus ont l'avantage de ne pas rouiller.

Nouveaux prêts de la SEE

Le Conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a approuvé à la mi-novembre des prêts, des assurances-cautionnement, des assurances-crédits à l'exportation et des garanties d'investissement à l'étranger d'une valeur globale de \$51,55 millions à l'appui d'éventuelles ventes à l'exportation de \$130,86 millions, destinées à huit pays: l'Algérie, la Barbade, la Tchécoslovaquie, Israël, Malte, l'Arabie saoudite, l'URSS et la Yougoslavie.

En annonçant cette nouvelle au nom du Conseil d'administration, le président du Conseil et président de la SEE, M. John A. Macdonald, a précisé que cette somme comprenait \$50,33 millions de prêts et d'assurances à l'appui de ventes éventuelles de \$115,11 millions. Si les ventes commerciales sont menées à bien, les ventes à l'exportation en découlant créeront ou maintiendront quelque 1 240 années-personne au Canada et toucheront huit fournisseurs et 78 sous-traitants.

Les ententes conclues portent sur de l'équipement de mines, des produits forestiers, du matériel et une installation téléphoniques, des valves pétrochimiques, des locomotives, du matériel pour fabrication de pâte, des remorques, des maisons mobiles et des bâtiments préfabriqués.

La chronique des arts

Simplicité et humour, deux atouts de Paul Piché

Gars de la ville ou gars des bois? Paul Piché est un peu des deux, et les chansons qu'il écrit et qu'il chante reflètent cette dualité.

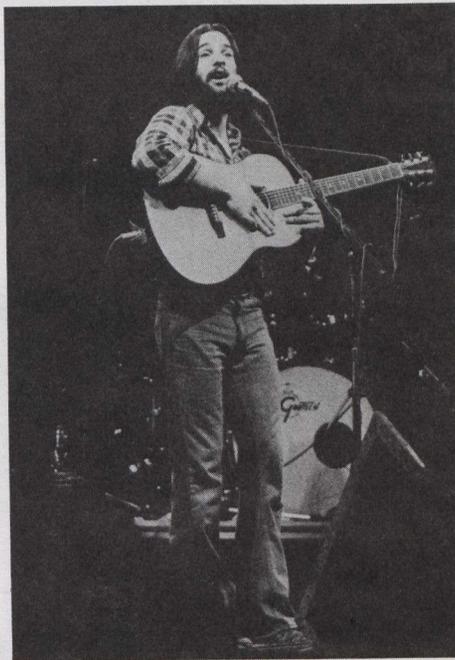
Jeune compositeur et interprète québécois, Paul Piché est né à Montréal au début des années 50. Sa vie a été marquée par de fréquents changements de milieu: plusieurs séjours chez les Indiens Cris du Nord du Québec (où on lui donna le nom de Mitchoupano, homme qui mange beaucoup), en Équateur, en Colombie, à l'île d'Orléans (Québec), à Montréal et un peu partout à travers le Québec.

Son premier microsillon, *A qui appartient l'beau temps*, est le résultat de la riche expérience acquise par Paul Piché au cours de ses voyages. On y découvre un auteur inspiré par la musique traditionnelle, une musique qu'il veut sans cesse faire évoluer. Paul Piché nous chante ceux qui l'entourent, sa vie, son passé, son avenir et sa façon d'être avec une honnêteté et une authenticité indéniables.

Il présentait, au mois de novembre, son spectacle au Centre national des Arts, à Ottawa, spectacle dont la spontanéité apparente est en fait le résultat

d'un long travail.

Malgré le succès qu'il connaît aujourd'hui, Paul Piché reste aussi simple et naturel qu'à ses débuts.



Paul Piché

Prix littéraire "La Presse"

M. Jean-Yves Soucy a été proclamé lauréat du prix littéraire La Presse pour son premier roman, *Un dieu chasseur*. Cet ouvrage, publié il y a deux ans par les Presses de l'Université de Montréal, lui a déjà valu le prix littéraire de la revue *Études françaises*.

Le Prix est accompagné d'une bourse de \$7 500.

L'auteur, âgé de 33 ans, est originaire de Causapscal, localité située dans le nord du Québec. Son expérience du travail sur les chantiers forestiers, où il a rencontré des Amérindiens, des chasseurs et des trappeurs, lui a donné l'idée de créer le héros d'*Un dieu chasseur*.

La littérature et les jeunes

Des personnes intéressées à la question du livre chez les jeunes ont créé l'Association canadienne pour l'avancement de la littérature pour la jeunesse (ACALJ). L'Association publiera bientôt une revue sous le titre *Des livres et des jeunes*.

L'objectif principal de l'ACALJ, qui se propose de desservir tous les milieux francophones du Canada, est de développer et appuyer toute action favorisant l'avancement de la littérature d'expression française pour la jeunesse.

Dans cette perspective, elle inscrit trois grandes activités à son programme:

- publier une revue spécialisée pour répondre, sur le plan scientifique et pédagogique, aux attentes des enseignants, des parents et des spécialistes du livre;
- mettre sur pied un centre de recherche et de documentation pour que son action se prolonge dans le temps et dans l'espace;

— coordonner toutes les expériences d'information, d'animation et de formation des ressources humaines à l'intérieur d'un "centre de synthèse".

La revue *Des livres et des jeunes* sera diffusée à 5 000 exemplaires pour commencer. Elle contiendra, dans ses quelque 40 pages, des dossiers sur les dictionnaires pour la jeunesse et sur le choix des livres pour enfants, une partie bibliographique, un éditorial et des articles rédigés par des spécialistes de cette question.

Le siège social de l'ACALJ est installé à l'Université de Sherbrooke.

Extrait d'un article publié dans *Liaison*, publication de l'Université de Sherbrooke, vol. 13, n. 8.

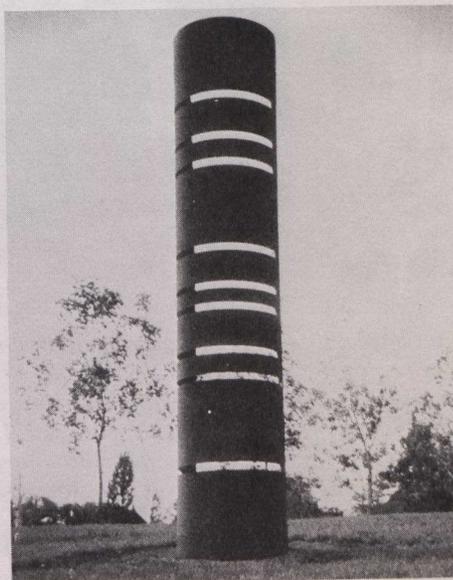
Nouvelle sculpture

Le Circuit des sculptures de la Commission de la capitale nationale s'est récemment enrichi d'une nouvelle oeuvre portant le nom de *Commentary*. Il s'agit d'une sculpture de Phyllis Kurtz Fine, artiste torontoise. La sculpture a été placée dans un endroit bien en vue, sur la rive nord de la rivière Outaouais, et faisant face aux édifices du Parlement fédéral. Cette oeuvre, haute de 4,2m, est taillée dans du Stelcoloy, type d'acier allié dont l'oxydation limitée le protège des intempéries. Avec le temps, la surface de la sculpture se transformera pour prendre une patine d'un brun bleuté.

Choisie par la Commission de la Capitale nationale, l'oeuvre est le résultat du travail de Phyllis Kurtz Fine sur les effets de la lumière sur les surfaces incurvées. Dans *Commentary*, le jeu de la lumière et des ombres à travers les entailles horizontales pratiquées à même la colonne crée des dessins variés.

Les sculptures de Phyllis Kurtz Fine se retrouvent dans des expositions publiques permanentes, comme celles de la Galerie

d'art de l'Ontario, et dans un grand nombre de collections privées. En outre, *Clockwork Black* (1975) fait partie d'une exposition de sculptures contemporaines canadiennes, présentée tour à tour à Londres, Paris, Bruxelles ainsi qu'aux États-Unis.



Commentary par Phyllis Kurtz Fine.

Nouvelles brèves

Cette année, Madame la neige a choisi le 23 novembre pour faire son entrée dans la capitale nationale dont les rues ont été recouvertes d'un tapis de 12,1 cm de neige.

M. Claude Fortier, professeur au département de physiologie de l'Université Laval, a été nommé récemment à la présidence du Conseil des sciences du Canada dont il était, depuis plusieurs années, vice-président.

La Bourse de Montréal prévoit commencer les transactions sur les obligations des compagnies au début de l'an prochain, a déclaré au début de novembre le président de la bourse locale, M. Robert Demers. Un comité sollicite présentement l'autorisation des compagnies dont les titres sont inscrits à la cote de Montréal, de permettre la négociation de leurs obligations dans le cadre de cette nouvelle activité. Les membres de la Bourse de Montréal ont voté au mois de mai dernier l'établissement d'un commerce structuré des obligations. Ce marché secondaire devrait intéresser les Québécois qui sont de grands investisseurs de valeurs obligataires.

De janvier à septembre, les ventes d'instruments et de matériel agricoles (y compris les pièces de rechange) ont atteint \$1 099,4 millions, soit 13 p.c. de plus que celles de janvier à septembre 1977 (\$972,5 millions). Les ventes de pièces de rechange ont été de \$153,9 millions, contre \$131,5 millions l'an dernier.

Le gouvernement de l'Ontario offre un prix de \$1 649 pour un travail portant sur l'histoire du Canada au XVIIe siècle ou sur les événements nationaux ou internationaux ayant influencé directement l'exploration et la colonisation du Canada, sa politique, son économie, sa population, ses relations avec les autres colonies.

M. David Lewis, qui fut chef du Nouveau Parti démocratique de 1970 à

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

février 1978, a démissionné récemment de son siège à la Législature ontarienne.

Le cheptel caprin au Canada est passé de 18 000 têtes en 1971 à quelque 25 000 en 1976. Cette augmentation semble avoir deux raisons: l'élevage des chèvres est moins exigeant que celui des bovins laitiers et il existe une demande croissante de lait de chèvre destiné à la fabrication de fromage et à l'alimentation des malades et des enfants. Les races laitières les plus recherchées sont la Saanen, la Toggenburg, l'Anglo-Nubienne, l'Alpine et la Mancha.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé au début de novembre que quelque 194 groupes de personnes âgées à travers le Canada bénéficieraient de subventions fédérales totalisant \$1 116 985, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons du Ministère. Le programme permet à ces personnes d'entreprendre des activités de loisir dont profite leur entourage.

L'Alberta et le Québec ont décidé d'entamer des pourparlers dans le but de doubler la consommation du gaz naturel au Québec.

Une politique... (suite de la page 4)

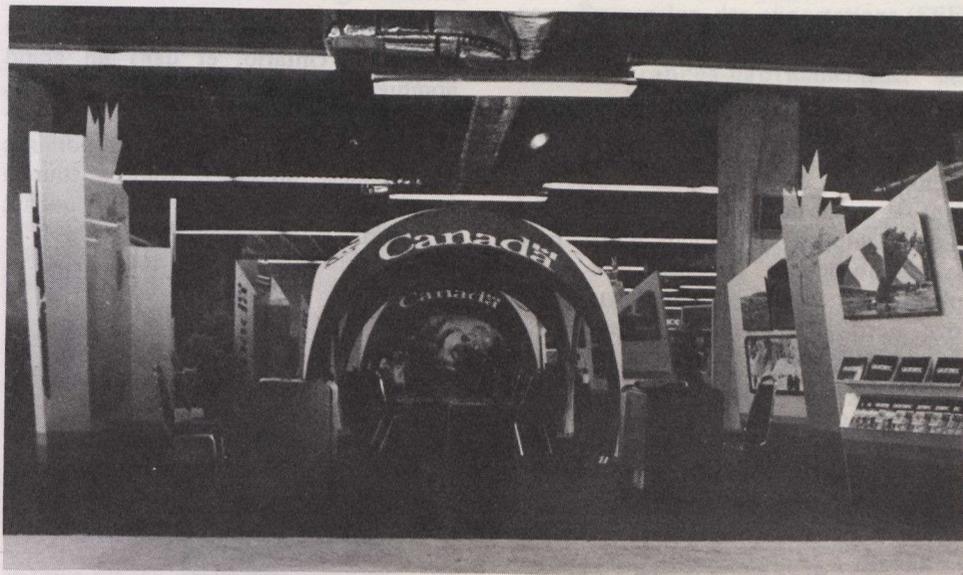
rement qu'un très grand nombre de revendications du statut de réfugié politique, tant au Canada qu'à l'étranger, tient en fait surtout à des facteurs économiques.

Considérations d'ordre humanitaire

Il ne s'agit pas de réfugiés, mais de personnes, dont le nombre est élevé, qui sollicitent l'admission pendant qu'elles se trouvent au Canada et à l'égard desquelles des considérations d'ordre humanitaire et des motifs de compassion pourraient justifier que des mesures soient prises pour leur permettre de demeurer au Canada.

M. Best ajoute encore: "On ne ferme pas les yeux sur ces cas. Un Comité spécial d'étude a été institué pour examiner les revendications du statut de réfugié qui ont été rejetées, les revendications d'autres personnes venant de pays en état de guerre, où il s'est produit un bouleversement politique ou un fléau de la nature, et les revendications des personnes dont l'admission au Canada est conforme au principe de la réunion des familles.

Participation du Canada au 48e Congrès de l'ASTA



Le Canada a participé au quarante-huitième congrès touristique mondial de l'American Society of Travel Agents (ASTA) qui s'est tenu à Acapulco (Mexique) du 15 au 18 octobre. Bien situé au centre de l'aire d'exposition, le pavillon canadien (dont les dimensions précises étaient de 18 m sur 4,8 m) était occupé par l'Office de tourisme du Canada, le Québec, la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest ainsi que par deux firmes privées: Zap Systems et Transum Worldwide Service. En plus de ces kiosques individuels, l'aire canadienne comprenait deux salons confortables où l'on pouvait discuter d'affaires. Le Canada était l'un des quelque 400 exposants de ce congrès auquel participaient 9 000 membres de l'ASTA.